

Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE-OISE, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en HTA

AVERTISSEMENT

SICAE-OISE a obtenu le droit d'utiliser la Documentation technique de Référence d'ENEDIS. **Ce document est basé sur le document ENEDIS-FOR-RES_18E version 19 du 09/10/2021.** Les adaptations ou modifications rendues nécessaires au document d'origine ENEDIS pour permettre l'application de la DTR à la maille et aux spécificités de SICAE-OISE sont indiquées ci-dessous.

Lorsqu'un renvoi à un document de la DTR n'est pas disponible sur le site Internet www.sicae-oise.fr, alors c'est celui de la DTR d'ENEDIS qui est applicable.

ADAPTATIONS

Les principales adaptations apportées au document original ENEDIS sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Fiche A : Raccordement actuel au réseau | Dans le cas du raccordement sur un PRM existant, le demandeur ne renseigne que la référence du PRM. SICAE-OISE se charge de récupérer les autres données (référence CARD-I, ...) |
| Fiche A : Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage | Dans le cas où le demandeur n'est pas en mesure de choisir un schéma, SICAE-OISE retiendra le schéma le plus adapté à la demande de raccordement |
| Fiche A : Option pour recevoir plusieurs offres de raccordement | SICAE-OISE ne propose pas cette option |
| Fiche A : Capacités d'accueil des départs HTA existants | Ce point est systématiquement regardé lors de l'étude de raccordement ; |
| Fiche A : Demande de raccordement groupée | Modification de la forme de la fiche. Impossible de faire une demande de raccordement groupée lorsqu'un PRM est déjà raccordé au réseau ou entré en file d'attente |
| Fiche A : Type de demande | SICAE-OISE ne propose pas l'instruction d'une demande de raccordement avant complétude du dossier. Une pré-étude est possible selon les modalités de la DTR de SICAE-OISE. |
| Fiche C : Emplacement du poste de livraison | Le poste de livraison doit se situer en limite de domaine public, et doit être accessible 24h/24 sans contrôle d'accès ni habilitation particulière pour le personnel de SICAE-OISE |
| Fiche C : Ordre de service étude (OSE) | SICAE-OISE ne propose pas cette option. |
| Fiche C : Transformateurs d'évacuation et unités de production | Ajout de la marque et référence de l'unité de production et suppression du type d'unité de production. |
| Fiche « Transformateur de débit » | Ajout de la constante de temps à l'enclenchement τ en ms |
| Fiches T1 et T2 | Modifications mineures de la forme des fiches (le contenu reste identique) |
| Fiche E | Fiche non reprise (fiches qui correspondent à la collecte d'informations d'une production non photovoltaïque) |
| Fiche D : Raccordement indirect | Simplification de la saisie pour le site hébergé (uniquement la localisation du PDL). |

RESUME

Ce document précise les différentes fiches techniques à remplir par un Demandeur dans le cadre d'une demande de raccordement d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA au Réseau Public de Distribution exploité par SICAE-OISE. Dans le cas d'une Installation souhaitant bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat, ce formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès à vos données, de rectification, d'opposition et d'effacement pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité des données à caractère personnel, en vous adressant à SICAE-OISE, 32 rue des Domeliers, 60200 Compiègne..

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Les demandes sont transmises préférentiellement sur par mail à l'adresse suivante : acces.reseau@sicae-oise.fr et à défaut par courrier postal à partir du présent document, dans tous les cas accompagnées des documents administratifs et techniques associés.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter l'Accueil accès réseau de SICAE-OISE. La Proposition Technique et Financière et/ou la Convention de Raccordement qui découlera des informations communiquées deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toutes modifications de votre opération, afin de nous permettre de les prendre en considération.

| DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'UNE PROPOSITION DE RACCORDEMENT AVANT COMPLETUDE DU DOSSIER |
|---|
|---|

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,• Le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,• Un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,• Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase.• Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement¹ souhaité,• Le cas échéant, un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) (protection de découplage). |
|--|

¹ Selon la définition de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 2020. Le terme « point de livraison » est équivalent au terme « point de raccordement ».

DOCUMENTS CONSTITUTIFS D'UNE DEMANDE D'OFFRE DE RACCORDEMENT

- Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins,
- Le cas échéant, une copie du mandat ou de l'autorisation,
- Une copie du document administratif permettant l'obtention d'une Offre de Raccordement comme précisé au paragraphe « Contenu de la demande de raccordement » de la procédure de traitement des demandes de raccordement (Enedis-PRO-RES_67E) publiée sur le site internet d'Enedis,
- Un plan de situation (échelle recommandée 1:25000 ou 1:10000) avec l'identification des limites de la parcelle concernée,
- Un schéma unifilaire de l'Installation explicitant notamment la répartition des onduleurs par phase,
- Un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre le PDL et la (ou les) Installations de Production raccordée(s) indirectement,
- Le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L. 311-1, L. 311-5, L311-6 et L. 312-2 du Code de l'énergie,
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité,
- Une attestation de groupement solidaire dans le cas du raccordement indirect conforme au modèle fourni en annexe,
- Un plan de masse de l'opération (échelle 1:200 ou 1:500) avec l'emplacement du Point de raccordement souhaité et l'identification du (ou des) bâtiment(s) support(s) du système photovoltaïque²,
- Un Kbis (si le demandeur de contrat d'achat est une société.)²
- Certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021²,
- Pour les installations respectant les critères d'étanchéité et pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)²,
- Le cas échéant, un (plusieurs) certificat(s) de conformité DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) (protection de découplage),
- Pour les Installations dont la $P_{installée} \geq 5$ MW, l'attestation de tenue en régime perturbé du Réseau Public de Distribution.

Ces documents ainsi que les champs, du présent document, marqués d'un * sont considérés par SICAE-OISE comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier. Pour le raccordement d'une installation de stockage, veuillez décrire le comportement de l'installation :

- En injection en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION » de la Fiche A,
- En soutirage en complétant le chapitre « CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE » de la Fiche A.

Veuillez compléter notamment les caractéristiques spécifiques au stockage :

- Dans les Fiches B ou C,
- Dans la Fiche E, selon le type d'installation,
- Dans la Fiche T1.

² En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les Installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

AVERTISSEMENTS AUX DEMANDEURS DU DISPOSITIF D'OBLIGATION D'ACHAT

Les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en violet.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission à l'organisme chargé de la gestion de l'obligation d'achat (EDF OA ou un agrégateur retenu par SICAE-OISE) des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (en particulier vos coordonnées ou celles de votre mandataire et celles du Site de production, la puissance crête de l'installation et les données identifiées en violet) et vous vous engagez à communiquer à EDF-OA ou à l'agrégateur retenu par SICAE-OISE, sur simple demande, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.

Pour toute installation d'une puissance supérieure à 100 kWc, un accord de rattachement au périmètre d'équilibre d'EDF-OA ou à l'agrégateur retenu par SICAE-OISE vous sera demandé.

FICHE A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT

C'est le bénéficiaire du raccordement. Tous les documents contractuels sont établis à son nom.

| | |
|--|---|
| Nom du Demandeur* | <input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société ³ <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État |
| SIREN (pour une société)* | |
| Nom de l'agence (pour les entreprises) | |
| Adresse* | |
| Code Postal – Ville-Pays* | |
| Interlocuteur (Nom, Prénom)* | |
| Téléphone | |
| e-mail* | |
| Interlocuteur Technique (Nom, Prénom)* | |
| Téléphone | |
| e-mail* | |

TIERS HABILITE

Qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement.

| | |
|---|---|
| Le Demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ?* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, renseigner les éléments suivants :* | <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation ⁴ <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat de représentation (Enedis-FOR-RAC 02 E) ⁵ |

³ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

⁴ L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de SICAE-OISE mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.

⁵ Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du Demandeur : il devient l'interlocuteur de SICAE-OISE jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CARD-I (dans tous les cas, rédigé au nom du producteur) et la Proposition Technique et Financière et/ou Convention de Raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

| | |
|---|--|
| <p>Dans le cadre d'un mandat, pour le raccordement de l'Installation de Production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de (cocher la ou les cases correspondantes) :</p> <p><input type="checkbox"/> Signer en son nom et pour son compte le (ou les) document(s) contractuel(s) relatif(s) au raccordement (Proposition Technique et Financière et Convention de Raccordement, Convention de Raccordement Directe), et, en cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, le Contrat de Mandat et l'Avenant à l'Offre de Raccordement,</p> <p><input type="checkbox"/> Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement,</p> <p><input type="checkbox"/> En cas de recours au L. 342-2 du Code de l'énergie, exécuter le Contrat de Mandat et ses annexes au nom et pour le compte du Mandant (au sens du mandat de représentation).</p> | |
| <p>Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, si le Demandeur a habilité un tiers, un mandat de représentation de l'utilisateur final doit être joint à la demande de raccordement. Le tiers, qui sera l'interlocuteur de SICAE-OISE et agira au nom et pour le compte du Demandeur pour l'ensemble.</p> | |
| Personne / société habilitée : * | |
| Le cas échéant, représenté par M. ou Mme * | |
| Adresse * | |
| Téléphone * | |
| e-mail * | |

LOCALISATION DU SITE

| | |
|--|---|
| Nom de l'Installation ^{6*} | |
| Adresse * | |
| Code Postal – Ville * | |
| Code INSEE Commune ^{6*} | |
| Coordonnées GPS du PdL * <i>Latitude et longitude en décimal système WGS84</i> | |
| SIRET ^{7*} (pour une société) | |
| Type d'entreprise souhaitant bénéficier du contrat d'achat ^{7*} | <input type="checkbox"/> Microentreprises (ME) <input type="checkbox"/> Petites et moyennes entreprises (PME) <input type="checkbox"/> Entreprises de taille intermédiaire (ETI) <input type="checkbox"/> Grandes entreprises (GE) |
| Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE ^{7 8}) * | |
| Le producteur est-il propriétaire du bâtiment d'implantation de l'installation ^{7*} ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

⁶ Donnée rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

⁷ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

⁸ Le code NACE est un code à 4 chiffres (informations disponibles sur le site internet de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/2406147> et d'EUROSTAT <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-07-015>).

| | |
|--|---|
| Si Non , indiquer le nom du propriétaire du bâtiment | |
| Le bâtiment d'implantation de l'installation est-il déjà construit ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN INJECTION

Veuillez remplir les cases ci-dessous ainsi que la Fiche T1

| | |
|--|---|
| Puissance de production installée $P_{installée}^{6\ 9\ *}$ <i>correspond à la puissance qui figure, le cas échéant, dans la déclaration ou la demande d'autorisation d'exploiter</i> | (kW) ¹⁰ |
| Injection de la production (nette d'auxiliaire) sur le Réseau Public de Distribution* | <input type="checkbox"/> La vente totale de la production <input type="checkbox"/> La vente du surplus de la production (déduction faite de la consommation) <input type="checkbox"/> L'électricité produite sera entièrement consommée sur le Site ¹¹ |
| Puissance de production maximale nette livrée au Réseau Public de Distribution* correspond à la puissance de raccordement en injection ^{6\ 12} (Pracc inj) | (kW) ¹⁰ |
| Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage ?* | <input type="checkbox"/> Oui, par bridage statique ¹³ <input type="checkbox"/> Oui, par bridage dynamique ¹³ <input type="checkbox"/> Non |
| Le Demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté « S21 » en vigueur fixant les conditions d'achat ^{14\ 15*} | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

⁹ Désigne la puissance installée définie à l'article 3 de l'arrêté du 9 juin 2020. La tension de Raccordement de Référence est déterminée en fonction de la puissance $P_{installée}$.

¹⁰ kW = kVA en BT en considérant une injection à $\cos(\phi)=1$.

¹¹ Il n'y a pas établissement d'une Offre de Raccordement dans ce cas et seule une Convention d'Exploitation organisera les modalités d'exploitation avec le Réseau Public de Distribution. Dans le cas où le Demandeur souhaite bénéficier des primes Pb et/ou Ptuile au sens de l'article 8 de l'arrêté du 6 octobre 2021, un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) sera établi.

¹² Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part.

¹³ **Joindre l'attestation de bridage adéquate.** En cas de bridage statique, reporter la valeur de la puissance bridée sur tous les champs « puissance » du formulaire : puissance de production installée, puissance apparente maximale S_{max} (fiche B ou C, section unité de production), puissance apparente maximale de l'onduleur (fiche B ou C, section technologie)

¹⁴ En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les Installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment et ombrière d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

¹⁵ Un accord de rattachement signé par EDF OA ou l'organisme retenu par SICAE-OISE sera demandé avant la Mise en Service de toute installation dont la puissance crête installée est supérieure à 100 kWc.

| | |
|---|---|
| Si non, Responsable d'Équilibre choisi ¹⁶ | |
| Ce projet est-il destiné à intégrer une opération d'autoconsommation collective ? ^{17 *} | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Le Demandeur est candidat ou lauréat à un appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations photovoltaïques ^{18:*} | <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, Candidat <input type="checkbox"/> Oui, Lauréat <input type="checkbox"/> Oui, Lauréat non retenu <input type="checkbox"/> Oui, Lauréat (Les lauréats ne sont pas encore désignés) |
| Si Oui , désignation de l'appel d'offres | |
| Productibilité moyenne annuelle* | (kWh) |
| Date souhaitée pour la mise en service ^{19*} | |

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES EN SOUTIRAGE

| | |
|---|--|
| Puissance active maximale soutirée au Réseau Public de Distribution (au niveau du Point de raccordement du Site)* | (kW) ²⁰ |
| Si la puissance est non nulle, le soutirage est-il uniquement pour l'alimentation des auxiliaires hors période de production ?* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ²¹ |
| Dans le cadre des besoins en qualité d'alimentation, quels seuils souhaitez-vous pour les engagements ? | <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Personnalisé |
| Une demande simultanée pour une alimentation de secours en Soutirage est-elle nécessaire ? | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si Oui , Puissance de secours demandée en Soutirage | kW ¹⁰ |

¹⁶ L'accord de rattachement sera demandé avant la Mise en Service de l'Installation dans le cadre de la signature du CARD-I.

¹⁷ Le dispositif d'obligation d'achat étant ouvert aux installations participant à une opération d'autoconsommation collective, cette information est nécessaire à l'instruction de la demande de contrat d'obligation d'achat.

¹⁸ Un candidat en cours ou lauréat à appel d'offre ne peut être éligible au dispositif d'obligation d'achat « S21 » mentionné ci-dessus, les deux dispositifs n'étant pas cumulables.

¹⁹ Cette date est fournie à titre indicatif.

²⁰ kW = kVA en BT en considérant une injection à cos (phi)=1. Si cette valeur est nulle et que la puissance Pmax est inférieure ou égale à 36 kVA, alors il est nécessaire de mettre en œuvre une procédure de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI). Si l'Installation de Consommation est existante, alors ce formulaire n'est pas requis.

²¹ Veuillez remplir la Fiche T2 nécessaire à un raccordement mixte consommation-production

RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

| | | |
|--|--|--|
| La demande concerne-t-elle un Site ²² (ou bâtiment supportant l'Installation) déjà raccordé au Réseau Public de Distribution ?* | <input type="checkbox"/> Non | <input type="checkbox"/> Oui ²³ |
| Référence du PRM | | |
| Tension de raccordement du PRM | <input type="checkbox"/> BT | <input type="checkbox"/> HTA |
| Type de PRM | <input type="checkbox"/> Injection | <input type="checkbox"/> Soutirage |
| Le Demandeur souhaite-t-il :* | <input type="checkbox"/> Cas 1 : la création d'un nouveau Point de raccordement dédié à la présente demande <input type="checkbox"/> Cas 2 : le raccordement, sur le Point de raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant de la même entité juridique que l'Installation existante <input type="checkbox"/> Cas 3 : le raccordement, sur le Point de raccordement existant, d'une nouvelle Installation relevant d'une autre entité juridique que l'Installation existante (Raccordement indirect) | |
| Schéma de référence souhaité pour le dispositif de comptage ²⁴ | <input type="checkbox"/> Schéma S1 <input type="checkbox"/> Schéma S4 <input type="checkbox"/> Schéma S7 | <input type="checkbox"/> Schéma S2 <input type="checkbox"/> Schéma S5 <input type="checkbox"/> Autre ... |
| Si Autre, préciser les dispositifs particuliers de comptage souhaités (joindre un schéma explicatif)* | | |

LOI DE RÉGULATION LOCALE DE PUISSANCE RÉACTIVE

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Le Demandeur souhaite qu'Enedis étudie une solution de raccordement avec une loi de régulation locale de puissance réactive de type $Q=f(U)$ * | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si Oui , indiquez la valeur de Q_{max} | | kVAr |
| Si Oui , indiquez la valeur de $Q_{max}/Pracinj$ | | p.u. |
| Si Oui , indiquez la valeur de Q_{min} | | kVAr |
| Si Oui , indiquez la valeur de $Q_{min}/Pracinj$ | | p.u. |

Si aucune valeur n'est remplie, les valeurs par défaut suivantes seront prises en compte : $Q_{min} = -0,35 \times Pracc\ inj$ et $Q_{max} = 0,4 \times Pracc\ inj$

²² Établissement identifié par son numéro d'identité au répertoire national des entreprises et établissements (SIRET), tel que défini par le décret n°73-314 du 14.03.73.

²³ Si oui, faire apparaître, sur le plan de masse, le(s) coupe(s) circuit(s) relatif(s) à ce(s) raccordement(s)

²⁴ Schémas de référence selon les descriptions de la note de la DTR Enedis-NOI-RES_46^E. Dans le cas où le demandeur ne coche aucun schéma, SICAE-OISE déterminera le schéma le plus adapté à la solution de raccordement.

RÉGULATION DE PUISSANCE ACTIVE EN FONCTION DE LA FRÉQUENCE²⁵

| | |
|---|--|
| <p>Toute ou partie de l'installation de production mettra en œuvre une loi de régulation de puissance active produite en réponse à une variation de fréquence, loi de type $P=f(f)$?*</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
|---|--|

RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS GROUPÉES²⁶ DONT LA SOMME DES PUISSANCES DE RACCORDEMENT EST SUPÉRIEURE À 250 KVA DANS LE CADRE DES SCHÉMAS RÉGIONAUX DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

| | |
|--|---|
| <p>Cette demande de raccordement fait-elle l'objet d'une demande de raccordement groupée²⁷ ?*</p> | <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> |
| <p>Si Oui, précisez les autres projets faisant partie de la demande groupée²⁸</p> | |
| <p>Le Demandeur atteste qu'il n'a aucun projet déjà raccordé ou en file d'attente pour une Installation utilisant le même type d'énergie, ayant le même code INSEE que le Site de production concerné, et appartenant à la même société ou à une société qui lui est liée au sens de l'article L. 336-4 du Code de l'énergie*</p> <p>Important : Le groupement ne peut pas comporter de projets déjà en file d'attente pour un raccordement, ou des projets déjà raccordés.</p> | <p><input type="checkbox"/> Aucun projet du regroupement n'est en file d'attente, ou n'est déjà raccordé.</p> |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES²⁹

| |
|--|
| |
|--|

²⁵ Selon la description du chapitre 2.3 de la note DTR Enedis-PROS-RES_10E.

²⁶ Telles que définies à l'article D342-22 du Code de l'énergie. Comme précisé dans la procédure DTR Enedis-PRO-RES_65E, le code INSEE n'est pas le critère qui sera utilisé directement pour considérer des Installations comme étant groupées. Il apparaît ici car c'est une information à laquelle le Demandeur a accès pour signaler les Installations à examiner par Enedis. Lors de cet examen, Enedis vérifiera si les Installations sont raccordées ou à raccorder sur le même poste HTA/BT. Dans ce cas et si la somme des puissances des Installations dépasse 250 kVA, la quote-part du S3REnR sera appliquée sur la base de la somme des puissances.

²⁷ Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 28 août 2007.

²⁸ Préciser les noms, SIRET et adresses des autres demandes de raccordement.

²⁹ Cette rubrique permet au Demandeur d'apporter toutes informations complémentaires nécessaires au traitement de sa demande de raccordement.

TYPE DE DEMANDE

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par SICAE-OISE |
| <input type="checkbox"/> Offre de Raccordement avec travaux sur les ouvrages dédiés réalisés par le Demandeur dans le cadre de l'article L. 342-2 du Code de l'énergie ³⁰ |

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE A - DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

³⁰ L'article L. 342-2 du Code de l'énergie autorise le Demandeur à faire exécuter les travaux de raccordement concernant les ouvrages dédiés à son Installation selon un dispositif décrit dans la note de la DTR Enedis-PRO-RES_67E.

FICHE C - CARACTÉRISTIQUES DU SITE À RACCORDER EN HTA

Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

EMPLACEMENT DU POINT DE RACCORDEMENT

Le poste de livraison doit être accessible depuis le domaine public 24 h sur 24 h par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé ni habilitation particulière. Selon la Documentation Technique de Référence de SICAE-OISE, le raccordement de référence de votre Installation correspond au poste de livraison en limite de domaine privé. **L'emplacement du poste de livraison doit être clairement indiqué sur le plan de masse** joint aux présentes fiches de collecte.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR*

| | |
|--|---|
| Schéma de l'Installation intérieure* | Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale Sn), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque Unité de Production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites. |
| Schéma du poste de livraison* | Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...). |
| Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien* | <input type="checkbox"/> Échelonnée 1 à 1 <input type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production |

COMPENSATION GÉNÉRALE DU SITE*

Ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine.

| | |
|---|---|
| Le Site est-il équipé de batteries de condensateurs de compensation générale ?* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Puissance totale des condensateurs | kVAr |
| Nombre de gradins et puissance unitaire | Gradin(s) |
| Puissance unitaire d'un gradin | kVAr |

TRANSFORMATEURS D'ÉVACUATION ET UNITÉS DE PRODUCTION*

| Transformateurs d'évacuation* | | | Unités de Production (onduleurs) associées au transformateur* | | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--------|---|--------|---------------------------------|-----------------------------------|
| Marque et référence | Puissance apparente nominale Sn | Nombre | Marque et référence | Nombre | Puissance apparente nominale Sn | Puissance apparente maximale Smax |
| | kVA | | | | kVA | kVA |
| | kVA | | | | kVA | kVA |
| | kVA | | | | kVA | kVA |
| | kVA | | | | kVA | kVA |
| | kVA | | | | kVA | kVA |
| | kVA | | | | kVA | kVA |

| Transformateurs d'évacuation* | | | Unités de stockage (batteries) associées au transformateur* | | |
|-------------------------------|---------------------------------|--------|---|--------|---------------------------------|
| Marque et référence | Puissance apparente nominale Sn | Nombre | Marque et référence | Nombre | Puissance apparente nominale Sn |
| | kVA | | | | kVA |
| | kVA | | | | kVA |
| | kVA | | | | kVA |
| | kVA | | | | kVA |

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – CARACTÉRISTIQUES

| | | |
|---|---|------------|
| Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation sur bâti ^{31 32*} | | kWc |
| Souhaitez-vous bénéficier de la prime « tuile » ? ^{33 34*} | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | |
| Puissance installée au sol ^{32*} | | kWc |
| Coordonnées géodésiques WGS84 des 4 points extrémaux de l'installation, exprimées au format DMS : XX° YY' ZZ.Z" N/S/E/O37 ^{31 *} Exemple (Compiègne) : <ul style="list-style-type: none"> • Lat. 49°24'00.0"N • Long. 2°48'00.0"E | Point 1 | |
| | Lat. | ° ' . '' N |
| | Long. | ° ' . '' E |
| | Point 2 | |
| | Lat. | ° ' . '' N |
| | Long. | ° ' . '' E |
| | Point 3 | |
| | Lat. | ° ' . '' N |
| | Long. | ° ' . '' E |
| | Point 4 | |
| | Lat. | ° ' . '' N |
| | Long. | ° ' . '' E |

³¹ En application de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie et situées en métropole continentale.

³² En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.

³³ Peuvent prétendre à la prime « tuile » les installations respectant les critères d'étanchéité définis en annexe 2 de l'arrêté du 6 octobre 2021 et pour lesquelles la demande complète de raccordement est effectuée au plus tard le 31/12/2022.

³⁴ Joindre l'avis technique du CSTB : ce document atteste que le système photovoltaïque fait l'objet d'un avis technique favorable délivré par la commission d'experts dédiée aux procédés photovoltaïques, adossée au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

| | | |
|---|--|------------------------------|
| Avez-vous une puissance Q^{35} à déclarer ? * | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si Oui : Puissance crête des panneaux (Valeur Q) * | kWc | |
| Numéros de demande de raccordement au Réseau Public de Distribution, ainsi que, si disponible, le numéro de contrat d'achat, des installations à prendre en compte pour le calcul de la puissance crête Q | Réf. convention de raccordement | N° de contrat d'achat |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

(Si la Pinstallée de l'Installation de Production est supérieure ou égale 5 MW)

| | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Le Demandeur souhaite-t-il bénéficier de la prestation 0628 (Bilan personnalisé de Qualité) ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|---|------------------------------|------------------------------|

Si Non, le Demandeur devra fournir et installer un dispositif de surveillance autorisé d'emploi par SICAE-OISE.

³⁵ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 6 octobre 2021, la puissance Q est définie comme la puissance installée de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même Site d'implantation que l'installation objet du contrat d'achat, et dont les demandes complètes de raccordement au Réseau Public de Distribution ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au Réseau Public de Distribution pour l'installation objet du contrat d'achat. La notion de « même Site » est évaluée au regard des définitions de l'article 2 et des dispositions de l'annexe 3 du présent arrêté.

PROTECTION DE DÉCOUPLAGE*

Uniquement pour les installations de Pinstallée ≤ 250 kVA³⁶

La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 27 de l'arrêté du 9 juin 2020. Elle peut :

- Être intégrée à l'onduleur (ou au sectionneur automatique) (Cocher la case « Intégrée à l'onduleur ») et conforme à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ;
- Ou être assurée par un relais externe de protection de découplage conforme aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) ;
- Ou être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 ;
- Ou être indépendante, dans ce cas elle sera de type H.X.

| | |
|---|--|
| Type de protection de découplage* | <input type="checkbox"/> Intégrée à l'onduleur (Joindre la preuve de conformité) ³⁷ <input type="checkbox"/> Relais externe DIN VDE 0126-1-1 (Joindre la preuve de conformité) ³⁸ <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur, et de type B.1 <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur, et de type H.x |
| Si la protection n'est pas ingérée à l'onduleur, préciser la Marque | |
| Si la protection n'est pas ingérée à l'onduleur, préciser le modèle | |

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE C – SITE A RACCORDER EN HTA

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

³⁶ Conformément à la note DTR Enedis-PRO-RES_10E

³⁷ Conformément à la note DTR Enedis-PRO-RES_10E : via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02) rédigée en français pour chacun des appareils différents mis en œuvre.

³⁸ Conformément à la note DTR Enedis-PRO-RES_10E : via une attestation de conformité (émise par un organisme externe certifié) aux chapitres 4.2, 4.3, 4.4, 6.3 et 6.4 de la pré-norme DIN VDE 0126-1-1/A1 (2012-02). L'attestation devra préciser les chapitres de la norme testés.

FICHE ONDULEUR

RAPPEL

REEMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR PHOTOVOLTAÏQUE ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

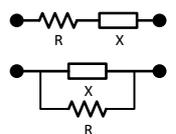
ONDULEUR

| | |
|--|--|
| Marque et référence de l'onduleur* | |
| Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur ^{39*} | |

TECHNOLOGIE

| | | |
|---|--|-----|
| Puissance apparente nominale de l'onduleur* | | kVA |
| Courant nominal – In* | | A |
| Puissance apparente maximale de l'onduleur* | | kVA |
| Type d'électronique de puissance* | <input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI) | |
| Tension de sortie assignée* | | V |
| Type de connexion* | <input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé | |

IMPEDANCE A 175 HZ

| | | |
|---|--|---|
| Schéma équivalent de l'onduleur à 175 Hz* <i>Les valeurs des impédances sont données côté BT (non prise en compte du transformateur).</i> <ul style="list-style-type: none"> • R est toujours positif, • X peut être positif (effet inductif) ou négatif (effet capacitif) | <input type="checkbox"/> Schéma série <input type="checkbox"/> Schéma parallèle |  |
| Résistance R ₁₇₅ en Ohms à 175 Hz côté BT* | | Ohms |
| Réactance X ₁₇₅ en Ohms à 175 Hz côté BT* | | Ohms |

³⁹ Préciser le nom du document qui sera fourni avec le dossier.

COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT EN SORTIE ONDULEUR*

Les valeurs indiquées ci-dessous sont mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, côté BT aval du transformateur.

| | |
|---|---|
| Courant crête maximal (I_p) | A |
| Courant de court-circuit symétrique initial ($I_{k''}$) | A |

HARMONIQUES*

| Rang | Courant harmonique en % de I_n^{40} | Rang | Courant harmonique en % de I_n |
|------|---------------------------------------|------|----------------------------------|
| 2 | | 3 | |
| 4 | | 5 | |
| 6 | | 7 | |
| 8 | | 9 | |
| 10 | | 11 | |
| 12 | | 13 | |
| 14 | | 15 | |
| 16 | | 17 | |
| 18 | | 19 | |
| 20 | | 21 | |
| 22 | | 23 | |
| 24 | | 25 | |
| 26 | | 27 | |
| 28 | | 29 | |
| 30 | | 31 | |
| 32 | | 33 | |
| 34 | | 35 | |
| 36 | | 37 | |
| 38 | | 39 | |
| 40 | | 41 | |
| 42 | | 43 | |
| 44 | | 45 | |
| 46 | | 47 | |
| 48 | | 49 | |
| 50 | | | |

⁴⁰ I_n = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.



Fiches de Collecte de renseignements pour une Proposition de Raccordement pour une Offre de Raccordement, au Réseau Public de Distribution géré par SICAE-OISE, d'une Installation de Production photovoltaïque de puissance supérieure à 36 kVA raccordée en HTA.

Version 19 du 12/07/2022

RF-DGR-22-0012

FICHE ONDULEUR PV (4/4)

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE ONDULEUR PV

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

FICHE TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES MACHINES

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR PRÉSENT SUR LE SITE

| | |
|--|---|
| Marque et référence du transformateur* | |
| Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur ^{41*} | |
| Puissance nominale* | kVA |
| Tension primaire* | kV |
| Tension secondaire* | kV |
| Tension de court-circuit* | % |
| Courant d'enclenchement - I enclenchement crête / I nominal crête ^{42*} (remplir la valeur prenant en compte le dispositif de limitation de courant d'enclenchement le cas échéant) | p.u. |
| Utilisation d'un dispositif de limitation de courant d'enclenchement | <input type="checkbox"/> Oui ⁴³ <input type="checkbox"/> Non |
| Constante de temps à l'enclenchement τ | ms |
| Courant à vide* | % |
| Pertes à vide* | kW |
| Pertes au courant nominal* | kW |

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE TRANSFORMATEUR DE DEBIT

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

⁴¹ Préciser le nom et la référence du document qui sera fourni avec le dossier.

⁴² Vérifier si le courant d'enclenchement est rapporté au courant nominal efficace ou crête. Rappel : I enclenchement crête / I nominal crête = I enclenchement crête / I nominal efficace / $\sqrt{2}$

⁴³ si oui, joindre une attestation du constructeur précisant la valeur du courant d'enclenchement maximal

FICHE T

CARACTÉRISTIQUES TECHNOLOGIQUES

DES INSTALLATIONS DU SITE A RACCORDER

DISPOSITIF DE STOCKAGE

À compléter uniquement si le site est équipé d'un dispositif de stockage d'énergie

| | |
|---|---|
| Cette demande comprend-elle le raccordement d'un moyen de stockage ?* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Type de stockage (hors hydraulique) ⁴⁴ | <input type="checkbox"/> Batteries <input type="checkbox"/> Hydrogène <input type="checkbox"/> Volant d'énergie |
| Nombre de groupes de stockage ⁴⁴ | |
| Puissance active maximale installée en charge* | kW |
| Puissance active maximale installée en décharge* | kW |
| Énergie stockable* | MWh |

CARACTÉRISTIQUES DE CONSOMMATION SITE HTA

La liste suivante nous permettra d'identifier le type d'appareil que comporte votre Installation. Certains de ces appareils présentant des caractéristiques particulières il est important de les identifier pour apporter à votre projet la solution de raccordement la plus adaptée et ainsi garantir la qualité de votre alimentation électrique.

| | |
|--|---|
| Consommation d'autre nature que les auxiliaires de production ou qu'un moyen de stockage.* | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nombre de transformateurs HTA/BT* | |
| Puissance des transformateurs* | kVA |
| Présence de process utilisant la force motrice (compression de fluides, pompage, froid, climatisation, robotique, machine-outil, chaîne de fabrication, transport, levage, sciage, laminage, forage...) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si Oui, puissance totale de la force motrice | kVA |
| Présence de process de chauffage industriel (chaudières électriques, appareils de chauffage, (résistance, câbles) ...) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, puissance totale des process « chauffage industriel » | kVA |
| Présence de process de type électrochimie (électrolyse...) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

⁴⁴ La filière (solaire PV), la technologie du dispositif de stockage et le nombre d'unités de stockage sont des données rendue publique en application de l'arrêté du 7 juillet 2016.

FICHE T – Caractéristiques Technologiques (2/2)

| | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| Si oui, puissance totale des process « électrochimie » | | kVA |
| Présence de process de type électrothermie (fours à induction à fréquence industrielle, fours à induction à haute fréquence, fours à arcs à courant alternatif, fours à arcs à courant continu, chauffage micro-ondes, fours à résistance...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, puissance totale des process « électrothermie » | | kVA |
| Présence de process de type soudage : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, puissance totale des process « soudage » | | kVA |
| Présence de process de type broyage (broyeur concasseur...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, puissance totale des process « broyage » | | kVA |
| Présence d' autres usages perturbateurs (éclairage à décharge, éclairage générant des harmoniques...) | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, puissance totale des autres usages perturbateurs | | kVA |

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE T – CARACTERISTIQUES TECHNOLOGIQUES

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

FICHE D - DONNÉES SPÉCIFIQUES AU RACCORDEMENT INDIRECT

Cette fiche n'est à renvoyer que dans le cas d'une demande de raccordement indirect en BT ou en HTA, et doit être ignorée pour les demandes de raccordement direct au Réseau Public de Distribution. Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par Installation indirectement raccordée.

COORDONNÉES DE L'HÉBERGÉ

| | |
|---|---|
| Site hébergé | <input type="checkbox"/> Particulier (M. ou Mme) <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> collectivité locale, service de l'état |
| Nom du site hébergé ^{45*} | |
| SIREN (pour une société) | |
| Nom de l'agence (pour les entreprises)* | |
| Adresse* | |
| Code Postal – Ville-Pays* | |
| Interlocuteur (Nom, Prénom)* | |
| Téléphone* | |
| e-mail* | |

LOCALISATION DU SITE HÉBERGÉ

| | |
|--|--|
| Latitude du PdL du site hébergé ^{46*} | |
| Longitude du PdL du site hébergé ^{46*} | |
| Schéma unifilaire du réseau interne* <i>Indiquer sur le schéma l'ensemble des tronçons de la liaison de raccordement entre le PdL et le poste de l'Installation de Production à raccorder. Indiquer les longueurs, sections, nature des câbles composant et valeurs des impédances (R, X) cette liaison. Indiquer la position, le type et les réglages des éventuels organes de coupure installés en aval du PdL.</i> | |

CERTIFICATION DES DONNÉES FICHE D – RACCORDEMENT INDIRECT

| | |
|--|--|
| Date* | |
| Nom – Prénom du Demandeur ou du tiers habilité : * | |
| Signature* | |

⁴⁵ Indiquer la forme juridique (exemple : SARL DUPONT).

⁴⁶ Latitude et longitude en décimal système WGS84

DÉCLARATION DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES SOLIDAIRES EN VUE DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION DE RACCORDEMENT A SIGNER AVEC SICAE-OISE

Les entreprises soussignées déclarent avoir constitué un groupement d'entreprises solidaires en vue de l'exécution de la Convention de Raccordement à signer avec SICAE-OISE. Chacune des entreprises soussignées est responsable solidairement de toutes les obligations visées à la Convention de Raccordement.

REPRESENTATION DU GROUPEMENT SOLIDAIRE

| Désignation, siège social et immatriculation au RCS des entreprises | Adresse complète | Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise | date et signature |
|--|-------------------------|---|--------------------------|
| | | | |

ENTREPRISE QUI ADHERENT AU GROUPEMENT SOLIDAIRE

| Désignation, siège social et immatriculation au RCS des entreprises | Adresse complète | Nom et qualité du signataire dûment habilité pour représenter son entreprise | date et signature |
|--|-------------------------|---|--------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |